



**PROCES VERBAL**  
**De l'installation du Conseil Municipal du Dimanche 22 mars 2026 à 9 heures**  
**Salle des Mariages à la Mairie de VIRE NORMANDIE**

Le vingt-deux du mois de Mars 2026 à 9 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de Madame Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie et Doyenne d'âge jusqu'à la délibération n° 2 puis sous la présidence de Monsieur Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie de la délibération n° 3 à 6.

**Ordre du jour :**

- 1 - Installation du Conseil Municipal
- 2 - Election du Maire de Vire Normandie
- 3 - Détermination du nombre d'adjoints au Maire de Vire Normandie
- 4 - Election des adjoints au Maire de Vire Normandie
- 5 - Election des Maires délégués
- 6- Charte de l'élu local

**Conformément :**

- aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2121-7 et L2121-8,
- à la tenue du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales survenue le 15 mars 2026,

Les membres du conseil municipal se sont réunis Salle des Mariages à la Mairie de Vire Normandie.

Les convocations individuelles signées par Madame Nicole DESMOTTES en sa qualité de Maire de Vire Normandie, accompagnées de l'ordre du jour et d'une note de synthèse, ont été transmises aux conseillers municipaux par mail le 18 mars 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Mairie de Vire Normandie, transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux afin de respecter les obligations légales mentionnées à l'article L 2121-10 à L2121-12 du CGCT.

S'agissant de la séance d'installation du Conseil Municipal, les élus ont été invités à y assister en présentiel et ce en raison des opérations d'élection du Maire, des Maires délégués et des Adjoints, qui doivent se dérouler sous forme de votes à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint. Afin de limiter le nombre d'élus participants à cette première séance, chaque élu a la faculté de détenir deux pouvoirs (au lieu d'un).

Madame Nicole DESMOTTES, Doyenne d'âge des membres présents du Conseil Municipal prend la présidence de l'assemblée (article L. 2122-8 du CGCT).



Madame la Doyenne d'âge dénombre 44 conseillers présents (3 conseillers excusés ont donné pouvoir) et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membre excusé : 03

Nombre de membre excusé ayant donné pouvoir : 03

Nombre de membre absent : 0

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à	Départ
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>				
*BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			* Dimitri RENAULT	* Après l'élection des adjoints
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>				
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>				
COUTARD Eddy	<input checked="" type="checkbox"/>				
DANNET Franck	<input checked="" type="checkbox"/>				
DEMÉ Didier	<input checked="" type="checkbox"/>				
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>				
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>				
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>				
*FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			* Roselyne DUBOURGUAIS	* Après l'élection du Maire délégué de Roullours
GAULTIER-ANGER Laurence		<input checked="" type="checkbox"/>		Patricia MIGHURDITCHIAN	
*GHEWY Raphaël	<input checked="" type="checkbox"/>			* Marie-Line GUEDJ	* Après l'élection du Maire délégué de Roullours
GOËTHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>				
GUEDJ Marie-Line	<input checked="" type="checkbox"/>				
GUILBERT Mailys	<input checked="" type="checkbox"/>				
*KINIC Pascale	<input checked="" type="checkbox"/>			* Philippe POUILLARD	* Après l'élection du Maire délégué de Saint Germain de Tde
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>				
LE ROUX Cyril	<input checked="" type="checkbox"/>				
LEBRUN Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>				
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>				
LEPRINCE Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>				

MARCHAND Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>				
MARIE Jérémie	<input checked="" type="checkbox"/>				
MARIE Karine		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>				
MIGHURDITCHIAN Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>				
MOREL Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>				
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>				
MORIN Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>				
MORVAN Carolina	<input checked="" type="checkbox"/>				
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>				
PAIN Violaine	<input checked="" type="checkbox"/>				
PÉCOT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>				
PELÉ Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>				
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Serge COUASNON	
PORÉE Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>				
POULLARD Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>				
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>				
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>				
RIVOALLAN Mary	<input checked="" type="checkbox"/>				
RIZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>				
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>				
ROCAMORA Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>				
SALLARD Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>				
SCHARTNER Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>				
*VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			* Isabelle SCHARTNER	* Après l'élection du Maire délégué de Saint Germain de Tde

Monsieur Dimitri RENAULT a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Décisions municipales prises depuis le dernier conseil municipal :

FEVRIER 2026		
13	04.02.2026	Signature d'une convention avec pour l'Association Passado14 pour la mise à disposition de locaux à l'EVS du Val de Vire.
14	04.02.2026	Signature d'une convention avec l'Association Entraide Addict pour la mise à disposition de minibus par le centre socioculturel municipal Charles Lemaître
15	04.02.2026	Signature d'une convention avec l'Association Entraide Addict pour la mise à disposition de locaux par le centre socioculturel municipal Charles Lemaître.
16	04.02.2026	Loyer MAM O P'TITS LAUKA
17	04.02.2026	Marché n° VN26007 Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du clocher du musée de Vire Normandie

18	04.02.2026	Signature d'une convention avec l'entreprise SAS Vaudry Distribution pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker
19	04.02.2026	Signature d'une convention avec Mme LEFOYER Lucie, pour l'association MDL du Lycée Marie Curie de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
20	04.02.2026	Signature d'une convention avec M. René FIX, pour l'association SNARK, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
21	10.02.2026	Signature d'une convention avec M. Michaël GROULT, président de l'association Les Virevoltés pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker
22	10.02.2026	Marché n° VN25017 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition et reconstruction d'un vestiaire de football sur la commune déléguée de Vaudry
23	10.02.2026	VN26002 - Travaux d'éclairage public 2026
24	16.02.2026	Marché n° VN25047 Etude de faisabilité portant sur la requalification urbaine et paysagère de la rue du 11 novembre
25	18.02.2026	Demande de subvention dans le cadre de l'Aide à l'accession à la propriété (pour la construction neuve)
26	26.02.2026	Représentation de la commune devant le Conseil d'Etat en vue de l'introduction d'un pourvoi en cassation suite au jugement du tribunal administratif de Caen du 30/01/2026
27	26.02.2026	Demande de subvention dans le cadre de l'Aide à l'accession à la propriété (pour la construction neuve)
<b>MARS 2026</b>		
28	02.03.2026	Signature d'un contrat de de prestation de service pour une prestation de musicien, technicien
29	02.03.2026	Signature d'un contrat de de prestation de service pour une prestation de musicien, technicien
30	02.03.2026	Signature d'un contrat de de prestation de service pour une prestation de musicien, technicien
31	09.03.2026	Modification de régie de recettes Location de salles
32	09.03.2026	Marché n° VN 26018 Contrat de maintien en conditions opérationnelles
33	09.03.2026	Signature d'un contrat de location temporaire d'un terrain dans le cadre du feu d'artifices de la foire des Rogations le samedi 16 mai 2026
34	11.03.2026	Prise en charge des frais de consultation d'un médecin agréé
35	19.03.2026	Signature d'un contrat de de prestation de service pour une prestation de musicien, technicien
36	19.03.2026	Signature d'une convention avec Mme MARTINEAU, pour le Lycée Curie de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

La liste des pouvoirs est donnée.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

## 1 – Installation du Conseil Municipal

Madame Nicole DESMOTTES déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leur fonction et au cours de laquelle il est procédé notamment à l'élection du Maire.

MARTIN Pascal	LEBRUN Sébastien	DEMÉ Didier	PÉCOT Didier
DESMOTTES Nicole	LEPRINCE Hélène	GUILBERT Maïlys	RIVOALLAN Mary
BAZIN Lucien	PORÉE Alexandre	ROCAMORA Guillaume	POULLARD Philippe
DUBOURGUAIS Roselyne	CORDIER Marie-Ange	KINIC Pascale	MORVAN Carolina
MARCHAND Patrice	VELANY Guy	RIZI Daniel	PICOT Régis
ROBBES Martine	LABROUSSE Sabrina	RENAULT Régine	GAULTHIER-ANGER Laurence
SALLARD Jacques	MORIN Philippe	FAUDET Olivier	COUASNON Serge
DUVAUX Maryse	MOREL Marie-Odile	MOREL Adeline	MIGHURDITCHIAN Patricia
GOETHALS Corentin	RENAULT Dimitri	MARIE Jérémie	COUTARD Eddy
OLLIVIER Valérie	SCHARTNER Isabelle	PAIN Violaine	PELÉ Jocelyne
LELARGE Michel	LE ROUX Cyril	GHEWY Raphaël	DANNET Franck
GUEDJ Marie-Line	MARIE Karine	BEDEL Sandra	

## 2 - Election du Maire de Vire Normandie

La présidente invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire après avoir rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Pour les opérations de vote à intervenir dans le cadre des élections, il convient de nommer des assesseurs pour procéder aux opérations de vote.

Le Conseil Municipal a désigné trois assesseurs :

- Madame Valérie OLLIVIER, Madame Maryse DUVAUX et Monsieur Corentin GOETHALS.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il n'est pas nécessaire que des candidatures soient exprimées. Tout conseiller peut néanmoins poser sa candidature ou proposer celle d'un autre conseiller. Un conseiller peut être candidat à tout moment et notamment, seulement au troisième tour.

Les candidatures doivent être présentées sur l'invitation de la présidente de séance jusqu'au moment où il déclare le scrutin ouvert.

Un conseiller déclarant qu'il n'est pas candidat reste éligible et doit être proclamé élu s'il recueille le nombre de voix exigé.

Madame la Doyenne d'âge demande aux conseillers municipaux, candidats au poste de Maire de la commune de Vire Normandie, de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

S'est déclaré :

- Monsieur Pascal MARTIN

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	47
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	40
f. Majorité absolue .....	21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Pascal MARTIN	40	Quarante

**Proclamation de l'élection du Maire**

M. Pascal MARTIN est proclamé Maire de la Commune de Vire Normandie et est immédiatement installé.

Madame la Doyenne d'âge, regagne sa place et M. le Maire, nouvellement élu, poursuit l'ordre du jour du Conseil.

*Monsieur Pascal MARTIN : « Je mesure le solennité et l'importance de cet instant.*

*Merci aux électrices et aux électeurs.*

*Merci au public, nombreux, présents aujourd'hui. Un de mes souhaits est de rendre les conseils municipaux attractifs et votre présence aujourd'hui me conforte dans cette idée.*

*Merci à la ferveur populaire que je rencontre chaque jour depuis l'élection.*

*Merci à Nicole DESMOTTES.*

*Merci à cette assemblée qui me confie la fonction de Maire de Vire Normandie.*

*Merci aux élus de la majorité avec lesquels nous avons partagé des mois de travail.*

*Je salue les minorités ici présentes avec lesquelles je souhaite une action constructive et apaisée, dans l'intérêt de Vire Normandie.*

*Nous avons obtenu 67,61 % des voix, ce résultat nous oblige encore plus, tellement l'attente est importante.*

*Je serai l'élu de toutes et tous, dans la proximité et l'humanisme.*

*Au travail maintenant !*

*Merci ! ».*

### 3 – Détermination du nombre d’adjoints au Maire de Vire Normandie

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l’article L2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse dépasser 30 % de l’effectif légal du conseil municipal, il est proposé au conseil municipal de déterminer le nombre d’adjoint au Maire sur proposition du Maire nouvellement élu.

La décision relative au nombre d’adjoints doit précéder l’élection mais peut ne pas faire l’objet d’un vote formel dès lors que l’assentiment de la majorité des conseillers présents a été constaté par le maire ou le président de séance (CE 16 décembre 1983, Élections de la Baume-de-Transit, n°51417).

A défaut, un vote formel peut être requis. Conformément au règlement intérieur du conseil municipal de Vire Normandie validé par le Conseil Municipal du 16 décembre 2020 et modifié par délibération du conseil municipal du 22 mai 2023, le vote outre disposition réglementaire particulière relève du mode de votation ordinaire, soit le vote à main levée. Il est constaté par le Président et le secrétaire qui comptent le nombre de votants pour et le nombre de votants contre.

Il vous est proposé de vous prononcer au vote à main levée pour désigner le nombre d’adjoints à la commune nouvelle à hauteur de 10 adjoints soit 21,28 % de l’effectif légal.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide la création de 10 postes d’adjoints.

### 4 – Election des adjoints au Maire de Vire Normandie

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, la liste des candidats au poste d’adjoints au Maire de se déclarer.

Un temps d’attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

S’est déclaré :

- La liste de Monsieur Pascal MARTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .. 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 40
- f. Majorité absolue ..... 21

Indiquer les nom et prénom de chaque candidat placée en tête de liste (dans l’ordre alphabétique)

Indiquer les nom et prénom de chaque candidat placée en tête de liste (dans l’ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Pascal MARTIN	40	Quarante

## Proclamation des adjoints :

Nom et prénom	Fonction
DESMOTTES Nicole	Premier adjoint
BAZIN Lucien	Deuxième adjoint
DUBOURGUAIS Roselyne	Troisième adjoint
MARCHAND Patrice	Quatrième adjoint
GUEDJ Marie-Line	Cinquième adjoint
SALLARD Jacques	Sixième adjoint
DUVAUX Maryse	Septième adjoint
MORIN Philippe	Huitième adjoint
OLLIVIER Valérie	Neuvième adjoint
RENAULT Dimitri	Dixième adjoint

## 5 – Election des Maires délégués

### A - Elections du Maire de la commune déléguée de Coulonces :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, candidats au poste de Maire délégué de Coulonces de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

S'est déclaré :

- Monsieur Sébastien LEBRUN

### Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	47
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....	0
d.	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	7
e.	Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	40
f.	Majorité absolue .....	21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Sébastien LEBRUN	40	Quarante

### Proclamation de l'élection du Maire délégué de Coulonces

Monsieur Sébastien LEBRUN est proclamé Maire délégué de la commune de Coulonces et est immédiatement installé.

B - Elections du Maire de la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, candidats au poste de Maire délégué de Maisoncelles la Jourdan de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

S'est déclaré :

- Monsieur Guy VÉLANY

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

g.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
a.	Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	47
b.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....	0
c.	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	7
d.	Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	40
e.	Majorité absolue .....	21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Guy VÉLANY	40	Quarante

Proclamation de l'élection du Maire délégué de Maisoncelles la Jourdan

M. Guy VÉLANY est proclamé Maire délégué de la commune de Maisoncelles la Jourdan et est Immédiatement Installé.

C - Elections du Maire de la commune déléguée de Roullours :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, candidats au poste de Maire délégué de Roullours de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

S'est déclaré :

- Monsieur Michel LELARGE

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	47
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....	0
d.	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	7
e.	Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	40
f.	Majorité absolue .....	21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Michel LELARGE	40	Quarante

#### Proclamation de l'élection du Maire délégué de Roullours

Monsieur Michel LELARGE est proclamé Maire délégué de la commune de Roullours et est immédiatement installé.

#### D - Elections du Maire de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, candidats au poste de Maire délégué de Saint Germain de Tallevende de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

S'est déclarée :

- Madame Martine ROBBES

#### Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	47
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....	0
d.	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	7
e.	Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	40
f.	Majorité absolue .....	21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Martine ROBBES	40	Quarante

#### Proclamation de l'élection de la Maire déléguée de Saint Germain de Tallevende

Madame Martine ROBBES est proclamée Maire déléguée de la commune de Saint Germain de Tallevende et est immédiatement installée.

E - Elections du Maire de la commune déléguée de Truttemer le Grand :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, candidats au poste de Maire délégué de Truttemer le Grand de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

S'est déclaré :

- Monsieur Alexandre PORÉE

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	47
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....	0
d.	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	7
e.	Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	40
f.	Majorité absolue .....	21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Alexandre PORÉE	40	Quarante

Proclamation de l'élection du Maire délégué de Truttemer le Grand

Monsieur Alexandre PORÉE est proclamé Maire délégué de la commune de Truttemer le Grand et est immédiatement installé.

F- Elections du Maire de la commune déléguée de Truttemer le Petit :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, candidats au poste de Maire délégué de Truttemer le Petit de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

S'est déclarée :

- Madame Hélène LEPRINCE

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	47
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....	0
d.	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	7
e.	Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	40
f.	Majorité absolue .....	21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Hélène LEPRINCE	40	Quarante

**Proclamation de l'élection du Maire délégué de Truttemer le Petit**

Madame Hélène LEPRINCE est proclamée Maire déléguée de Truttemer le Petit et est immédiatement installée.

G - Elections du Maire de la commune déléguée de Vaudry :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, candidats au poste de Maire délégué de Vaudry de se déclarer. Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

S'est déclaré :

- Monsieur Corentin GOETHALS

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	47
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....	0
d.	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	7
e.	Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	40
f.	Majorité absolue .....	21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Corentin GOETHALS	40	Quarante

**Proclamation de l'élection du Maire délégué de Vaudry**

Monsieur Corentin GOETHALS est proclamé Maire délégué de la commune de Vaudry et est immédiatement installé.

**H - Elections du Maire de la commune déléguée de Vire :**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, candidats au poste de Maire délégué de Vire de se déclarer.  
Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

S'est déclaré :

- Monsieur Pascal MARTIN

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	47
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	40
f. Majorité absolue .....	21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Pascal MARTIN	40	Quarante

**Proclamation de l'élection du Maire délégué de Vire**

Monsieur Pascal MARTIN est proclamé Maire délégué de la commune de Vire et est immédiatement installé.

## 6- Charte de l'élu local

L'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, **le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre** ».

De même l'article L.1111-12 du même code précise que « *les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local* ».

- 1 Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.
- 2 L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3 L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4 L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.
- 5 Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.
- 6 L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.
- 7 Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
- 8 L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.
- 9 Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.
- 10 Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.
- 11 Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.
- 12 Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.
- 13 Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

- 14 Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du code général des collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

### Le Conseil Municipal prend acte.

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un nouveau règlement Intérieur sera élaboré dans les six prochains mois.

#### Interventions diverses :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2026 a été adopté à la majorité (2 abstentions).

Monsieur Serge COUASNON félicite Monsieur Pascal MARTIN pour son élection, et souligne que sa ténacité et son engagement ont été récompensés.

Il poursuit en appelant de ses vœux que les minorités ne soient pas appréhendées comme des adversaires, et que le nouveau Maire puisse créer les conditions d'un dialogue constructif.

Il demande en particulier le même droit à l'information sur tous les dossiers.

Monsieur Serge COUASNON remercie Madame Nicole DESMOTTES pour la qualité des relations qu'elle a su instaurer entre tous les élus dans sa fonction de Maire de Vire Normandie ces dernières années.

Enfin, Monsieur Serge COUASNON indique que Monsieur Régis PICOT et Madame Laurence GAULTIER-ANGER sont absents pour des raisons personnelles.

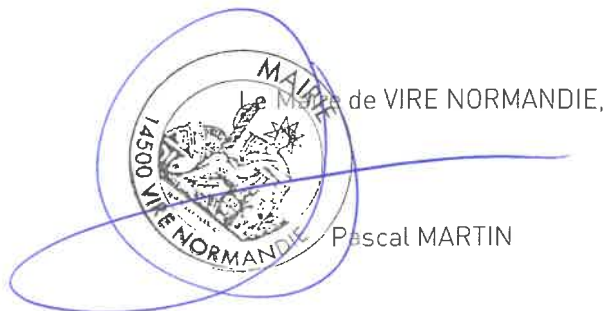
Madame Nicole DESMOTTES remercie Monsieur Serge COUASNON pour ces mots de gratitude et confirme que c'était bien son objectif prioritaire de retrouver de l'apaisement. Madame Nicole DESMOTTES renouvelle son vœu pour que les 47 élus travaillent ensemble, et pour que la commune retrouve une image digne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 30.

Fait à VIRE NORMANDIE, le 31 mars 2026.

Le Secrétaire de Séance,

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,  
Pascal MARTIN

